

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-040

Date de convocation : 17/07/2025	Le 21 juillet 2025 à 20h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 9 Qui ont pris part à la délibération : 12	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle. Etaient absents excusés : M. LABBAYE Bernard (procuration à M. TCHOBDRENOVITCH), Mme. DE LUZE Laurence (procuration à Mme. GIMENEZ), Mme. MARQUAIRE Danièle (procuration à Mme. VITALE) Etaient absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. GONZALEZ et Mme. REBOUL Odile SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Vincent ESPITALIER
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/07/2025	

OBJET : RENOUELEMENT PROGRAMME SEDEL ENERGIE

Vu la délibération n°2022-035 en date du 13 juin 2022, portant sur la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL pour une durée de 3 années,

Vu la délibération n°2023-021 en date du 24 avril 2023, portant sur l'avenant à la convention d'adhésion au programme SEDEL,

Exposé des motifs

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL ENERGIE (Services d'Economies Durables En Luberon)

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'une « conseiller.e énergie partagé.e », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,
- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux.

Proposition de renouvellement de l'adhésion

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

Un projet de convention permettant de prolonger l'adhésion au service est proposé, il précise :

- Le maintien du tarif annuel d'adhésion à 2,50 €/habitant,
- La prolongation de l'adhésion du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.

Après en avoir délibéré le conseil municipal ;

- **DECIDE** la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2029.
- **DECIDE** d'inscrire au budget le montant nécessaire pour l'adhésion de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision

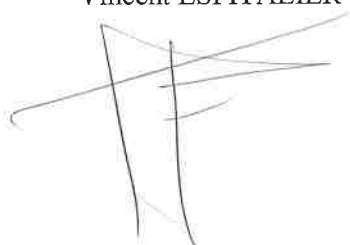
VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

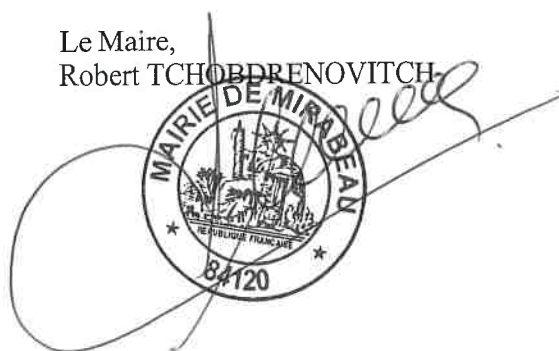
Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Vincent ESPITALIER



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH



MAIRIE DE MIRABEAU
84120

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.